

Vessy, le 15 mars 2020

Aux parents des enfants accueillis à l'EVE de la Cigogne

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Conseil de fondation de l'EVE de la Cigogne, en collaboration avec la direction, vous informe que l'institution sera fermée dès le lundi 16 mars jusqu'au 8 avril 2020 inclus.

A la suite des décisions prises par le Conseil d'Etat, vous devez organiser les modalités de garde les plus adéquates pour votre enfant, en évitant tout contact direct avec les personnes malades, âgées et vulnérables, et en suivant les dispositions générales de prévention/protection décrites sur le site :

<http://www.ge.ch/nouveau-coronavirus-covid-19-ex-2019-ncov>

A partir de lundi 16 mars, seul un service d'accueil minimal sera organisé pour les enfants dont les deux parents doivent assurer, dans le cadre de cette crise sanitaire, leur profession.

Le service minimum requiert l'accord de la direction. Il sera mis en place pour :

- Les enfants du personnel soignant mobilisé dans le cadre de cette crise ;
- Les enfants du personnel chargé de l'accueil du service minimum dans les écoles et les structures d'accueil de la petite enfance ;
- Les enfants dont les parents exercent une profession régaliennne, soit la police, les pompiers, les ambulanciers, les intervenants en protection de l'enfance ;
- Les situations familiales exceptionnelles.

Chacun des parents concernés devra soumettre une demande par écrit à la direction. Celle-ci étudiera la demande sur la base des critères susmentionnés.

A titre exceptionnel, les enfants pour lesquels aucune solution de garde n'a été trouvée seront accueillis ce lundi 16 mars.

Nous vous remercions pour votre compréhension et sommes sincèrement désolés des conséquences d'une telle situation sur votre organisation familiale.

Nous nous réjouissons de revoir vos enfants prochainement et, en vous remerciant de l'attention portée à ce message, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Le Conseil de fondation et la direction